PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE
Liberté
Égalité
Fraternité

La lettre de la relance n°14

Construire la Corrèze de 2030

L'édito

Le Gouvernement place la vie quotidienne des Français au coeur de son action.
Pour que les services publics leur soient plus accessibles, au plus près de leurs préoccupations du quotidien, et plus simples, France Relance mobilise 88 millions d'euros pour la transformation numérique des collectivités territoriales.

Quelles que soient leur taille, les collectivités peuvent proposer leurs projets au fonds « transformation numérique des territoires ».

Il s'agit de soutenir des projets numériques qui ont un impact concret dans la vie des citoyens, pour faciliter leurs démarches administratives locales, pour les faire participer à la vie des territoires, mais également faciliter l'exercice des missions des agents des collectivités territoriales et des élus.

Plus que jamais la crise que nous traversons démontre la nécessité d'accélérer la transformation numérique des territoires.

Salima Saa, préfète de la Corrèze

Fonds Transformation numérique des territoires

88 millions d'euros jusqu'à 2022

03 mai 2021

PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le guichet territorial

Ma collectivité a un projet numérique qui améliore ma relation à l'usager, je veux accompagner mes agents dans la transition numérique ou former mes agents, ou je veux développer un projet avec un laboratoire d'innovation territoriale.

Dans le cadre de la territorialisation de France Relance, la préfète de la Corrèze dispose d'une enveloppe de **228 000 €** destinée aux projets des collectivités corréziennes.

Il s'agit de financer des projets numériques qui auront un effet concret sous deux ans et la priorité est accordée aux projets avec un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale. Le projet est un projet de transformation, d'innovation ou de modernisation numérique.

3 thématiques peuvent être soutenues :

- le financement d'un projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'usager.

- l'accompagnement par un expert du numérique pour définir des projets de transformation numérique.

- la formation au numérique pour des agents de la collectivité et l'appui à la structuration interne du développement des compétences numériques des agents.

Sont exclues les achats d'équipement informatiques pour les agents. Les achats de licences logicielles d'éditeurs extra-communautaires ne sauraient représenter qu'une partie marginale des financements accordés.

Pour plus de renseignements : https://france-relance.transformation.gouv.fr/dcd6-accompagner-les-projets-de-transformation-nu/

Les demandes de financement, de format simple, sont à déposer via :
https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fitn7-axe-3-guichets-territoriaux

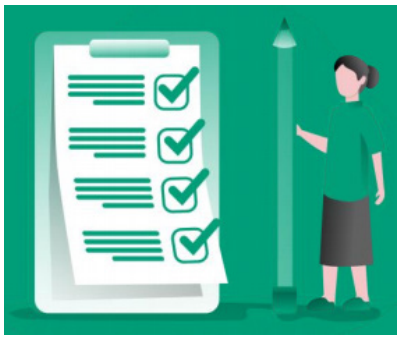

A la préfecture de la Corrèze, c'est le bureau de la relance qui instruira les demandes.
Votre correspondant est Antoine Beausoleil joignable au 05-55-20-55-11 ou par mel :
pref-relance@correze.gouv.fr

Le volet cybersécurité

Je souhaite renforcer la sécurité de mes systèmes d'information.

Dans le cadre du plan de relance l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) se voit dotée d'un fonds de **136 M€** destiné à renforcer le niveau de cybersécurité des admnistrations, des collectivités et des organismes au service des citoyens.

L'ANSSI déploie ainsi au bénéfice des collectivités territoriales deux offres de service :

Un dispositif de sécurisation visant à cofinancer des projets et des parcours de cybersécurité sur les systèmes d'information existants :

Deux offres de sécurisation adaptées aux besoins et au niveau de maturité du bénéficiaire sont disponibles :

- un parcours de cybersécurité par lequel la collectivité est accompagnée par un prestataire pour dresser un état des lieux, identifier les mesures de sécurisation les plus urgentes, piloter les actions menées
- un appel à projet pour le cofinancement de projets de sécurisation de systèmes d'information existants, s'intégrant dans une stratégie globale de cybersécurité

Un accompagnement financier et méthodologique à la création d'équipes de réponse à des incidents cyber (CSIRT).

L'ANSSI souhaite encourager l'émergence de CSIRT pour fournir localement une réponse à un incident de premier niveau. Pour cela elle apporte un soutien à la création d'un centre territorial via un accompagnement méthodologique et financier.

Pour en savoir plus et candidater :
www.ssi.gouv.fr/FranceRelance

PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'appel à manifestation d'intérêt «conseillers numériques»

Je souhaite renforcer l'autonomie numérique des habitants de ma collectivité.

Treize millions de Français rencontrent des difficultés dans l'utilisation des outils numériques. Ces difficultés sont apparues au grand jour lors du premier confinement.

Dans le cadre du plan de relance, **250 millions d'euros** vont être consacrés au renforcement de l'autonomie numérique des citoyens. L'objectif est de permettre aux collectivités territoriales, associations, tiers-lieux et entreprises de l'économie sociale et solidaire de recruter 4000 conseillers numériques « France Services ».

La collectivité territoriale d'accueil bénéficie d'une subvention de **50 000 euros** sur une durée de 24 mois. La formation du conseiller numérique, d'une durée comprise entre 3 semaines et 3 mois est intégralement prise en charge par l'État.

Pour déposer sa candidature, la collectivité doit s'inscrire sur la plateforme spécialement prévue :

https://app.conseiller-numerique.gouv.fr/candidature/structure/new

Le recrutement est organisé par vagues successives, les structures candidates voient leurs projets évalués par l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui fournit une assistance aux collectivités lauréates. Une première vague a été lancée, suite à laquelle huit communes ou EPCI de Corrèze se sont engagées dans la procédure de recrutement d'un conseiller numérique. La deuxième vague est en cours, d'autres auront lieu en 2021.

La principale mission du conseiller numérique consiste à créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs dans les lieux de passage (mairie, marché, bibliothèque, espace France Services...) pour :

- soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique ;
- sensibiliser aux enjeux des usages du numérique ;
- rendre les citoyens autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Les autres missions du conseillers numériques sont détaillées à l'adresse :

https://cdn.conseiller-numerique.gouv.fr/presentation-conseiller-numerique.pdf

L'ensemble des informations sur l'appel à manifestation d'intérêt est consultable via :

https://cdn.conseiller-numerique.gouv.fr/Guide%20de%20l%27employeur%20-%20Public%20-%20V3.pdf